



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : La verdurisation de la commune.

Dans votre déclaration de politique générale, le Collège souhaite faire de Forest une commune plus verte.

Dans ce cadre, pourriez-vous m'indiquer :

- Ce que vous avez déjà réalisé concrètement en terme de verdurisation ? Quel en a été le coût ?
- Quels sont les projets à venir, leur coût et leur délai (approximatif) d'exécution ?

Réponse de Monsieur Mugabo Mukunzi :

Monsieur le Conseil,

Je vous remercie de l'interpellation que vous nous adressez et de l'occasion qu'elle fournit d'aborder un sujet imminemment important pour le collège.

En effet, le renforcement de la nature en milieu urbain, notamment à travers la végétalisation, apportent de nombreux bénéfices qui sont largement documentés dans la littérature scientifique et qui recourent largement les engagements pris par la majorité en place :

- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Régulation naturelle des températures en ville ;
- Réduction de la prévalence de nombreuses maladies et amélioration de la santé mentale ; (notamment en termes de stress ressenti par les habitant.e.s) ;
- Augmentation de la biodiversité dans les villes ;
- Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance à la communauté ;
- Etc.

Pour ce faire, diverses actions ont été entreprises

1. Le permis de végétaliser sur l'ensemble du territoire communal en soutien aux initiatives citoyennes

Ce dispositif, adopté en 2016, vise à permettre aux habitant.e.s d'adopter un pied d'arbre pour le végétaliser, installer un bac en voirie ou encore installer des plantes grimpantes sur les façades des habitations.

Un travail interne a été effectué courant 2019 afin d'en simplifier la procédure administrative. Elle sera prochainement évoluée et son impact mesuré.

Dans le cadre du contrat de quartier Wiels-Sur-Senne, un subside de 180.000€ a été octroyé à l'asbl « le début des haricots » afin de développer à partir du site de l'Imprimerie un pôle

de soutien et d'impulsion d'actions de végétalisation dans l'espace public au sein du périmètre. Ces actions sont actuellement menées de façon participative et concertées avec des habitant.e.s et associations du quartier.

Enfin, la Commune a reçu un subside de la Région Bruxelloise, d'un montant de 40.000€, afin de mettre en place un médiateur végétal dont la principale mission sera de soutenir et d'impulser les actions de végétalisation dans l'espace public, à l'instar du contrat de quartier Wiels-sur-Senne, mais sur l'ensemble du territoire communal.

2. Une pépinière communale visant à renforcer les actions citées précédemment

Une pépinière, située à côté du Parc du Bempt, a été lancée, l'année passée. Initialement financée par Innoveris, la Commune a reçu un subside de 20.000€ pour rémunérer à temps-partiel, le pépiniériste qui est en charge de la production des plantes. Pour rappel, cette pépinière vise à produire localement des plantes indigènes (et sauvages), adaptées aux conditions climatiques à venir, pour renforcer la végétalisation et la biodiversité à Forest.

3. Renforcement de la végétalisation dans le cadre du CRU 4 (Contrat de rénovation Urbaine dont le périmètre se situe à Forest et Saint-Gilles)

Dans le cadre d'un partenariat entre les deux services Développement Durables respectifs, nous avons reçu un budget de 100.000€ (dont 50.000€ pour Forest) pour développer les actions suivantes :

- Installation de deux poulaillers collectifs de quartier (un à Saint-Gilles et un à Forest) ;
- Installation de poulaillers individuels chez les particuliers ;
- Plantations de graminées (blé, orge, maïs) utiles pour les poules (et autres oiseaux) dans l'espace public
- Installation de nichoirs pour les moineaux

Ainsi, ce projet dont l'opérationnalisation est prévue à partir de 2021, se veut être un ensemble circulaire d'actions menées simultanément, se complétant et s'alimentant l'une et l'autre : Le blé, l'orge et le maïs plantés dans les rues et sur un petit terrain permettent d'une part de nourrir les poules du quartier, d'attirer les moineaux et de participer à la biodiversité locale.

4. Développement d'une *Tiny Forest*

La Commune va proposer au Conseil Communal du 17 mars prochain de mettre à disposition une partie d'un terrain communal, faisant 400m² à l'association Good Planet Belgium afin qu'elle y planter 1000 arbres, selon une méthode théorisée par un forestier japonais visant à renforcer la biodiversité en milieu urbain.

5. La végétalisation comme levier pour mener une gestion de l'eau et prévenir les inondations, tout en renforçant la biodiversité

Les jardins de pluie sont des ouvrages réalisés dans un espace vert pour temporiser et infiltrer les eaux de pluie. Celles-ci seront ensuite évacuées par infiltration naturelle dans le sol. Plantés avec des végétaux qui supportent les variations climatiques

(périodes alternées de sécheresse et d'inondations), ils participent à l'embellissement des jardins espaces publics et au développement de la biodiversité. Ainsi, plusieurs jardins de pluie vont être installés dans les mois à venir :

- Avenue des villas à côté du parc de Forest et au croisement avenue des châtaignes/chaussée de Bruxelles pour lequel un subside de 100.000€ a été obtenu auprès de la Région
- Dans le cadre du réaménagement des avenues Bempt, Kersbeek, Verrerie (actuellement en chantier)
- Et dans le cadre du projet « Tracé de l'eau », financé par le Contrat de Quartier Abbaye, au niveau des rues vanpé, Dries et square de l'eau (chantier en cours également)

6. L'urbanisme comme levier pour renforcer la végétalisation

La législation prévoit actuellement une obligation de végétaliser les toitures plates lorsqu'elles ont une superficie d'au moins 100m². La Commune de Forest, lorsque la configuration s'y prête, va plus loin et impose des toitures vertes même lorsque les superficies minimales ne sont pas atteintes.

Par ailleurs, le service urbanisme impose, désormais, aux demandeurs que des dispositifs favorisant la faune (nichoirs, etc.) soient intégrés dans le projet immobilier, lorsque la configuration s'y prête. Cela contribue également à renforcer la biodiversité.

7. Quelques projets à venir à plus long-terme :

- Le projet de restauration de l'Abbaye de Forest qui prévoit un renforcement du caractère boisé des jardins de l'Abbaye, passant de 281 arbres à 703 sur la totalité du site.
- Le projet « ARBRES » pour lequel une demande de subside auprès d'Innoveris vient d'être introduite et qui vise à développer des arbres fruitiers, aux essences oubliées, sur des espaces encore à définir.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma parfaite considération